

Nantes, mercredi 27 mars 2024



Objet : Organisation de l'épreuve orale du PARCOURS AVENIR

Chers parents, chers collégien.nes,

Je vous informe que l'oral du PARCOURS AVENIR pour les classes de 3^{ème} aura lieu **le vendredi 05 avril 2024** au collège Sophie Germain.

Pour cette épreuve, les collégiens doivent s'exprimer devant un jury constitué de deux professeurs du collège :

- 5 minutes de présentation (support de présentation autorisé).
- 5 minutes d'échange avec le jury.

Cet exercice participe à la préparation de l'oral du DNB 2024 qui aura lieu le mercredi 12 juin 2024.

Une convocation sera remise à votre enfant le vendredi 29 mars 2024 par le professeur principal.

Les collégiens devront se présenter au collège **10 minutes avant les épreuves**, munis de la **convocation et d'une pièce d'identité**.

La matinée étant banalisée, les élèves externes seront libérés à l'issue de l'épreuve. Les élèves internes et demi-pensionnaires ne seront pas admis à quitter le collège à l'issue de leur oral. Ils seront encadrés par la vie scolaire jusqu'à l'ouverture de la demi-pension.

(Si vous souhaitez que votre enfant puisse être libéré après son oral, un justificatif écrit sera indispensable. Aucune remise d'ordre pour la cantine ne sera envisageable).

Sincères salutations,

La Direction
M. MICHEL

